



# OSONS, L'ÉDUCATIF

> LE JOURNAL DU SNPES-PJJ/FSU SUR LA RÉGION GRAND CENTRE



## ÉDITO

Le 6 décembre prochain se dérouleront les élections professionnelles dans toute la Fonction Publique. C'est un événement important, parce qu'il s'agit de désigner des personnes et des organisations syndicales qui seront amenées à vous représenter dans les différentes instances de concertations et de décisions, et ce pour les quatre années à venir. Que vous soyez fonctionnaire ou agent contractuel, votre participation est essentielle ! Face aux projets du gouvernement pour limiter le nombre d'agents et réduire leurs instances représentatives, nous avons besoins d'élu-es réellement déterminé-es à se battre pour améliorer nos conditions de travail, nos rémunérations, l'emploi, l'égalité professionnelle... mais aussi défendre le sens de nos missions de service public auquel nous sommes toutes et tous attaché-es.

À la Protection Judiciaire de la Jeunesse, nombreuses ont été les attaques des gouvernements successifs contre nos statuts, nos moyens, y compris lorsque nos dirigeants prétendaient considérer la jeunesse comme une priorité. Aujourd'hui, la primauté à l'éducatif, principe fondateur de l'Ordonnance de 1945 est largement mise à mal par le projet d'ouverture de vingt

centres fermés et d'un nouvel EPM. S'il se concrétise, nous allons assister à un profond bouleversement de notre administration et de nos métiers, la PJJ serait alors majoritairement composée de structures d'enfermement !

Au niveau de notre immense inter-région Grand Centre ces dernières années, l'ensemble des personnels ont eu à subir les changements de périmètres liés aux réformes territoriales, le mépris de leur administration et une pratique chaotique du dialogue social au niveau régional et dans certaines directions territoriales... Dans ce contexte, les représentant-es du SNPES-PJJ/FSU ont toujours veillé à défendre les agents, ceci à tous les niveaux. Ils ont pu rendre compte aux collègues de leur action et les informer régulièrement. Vous trouverez ci-après quelques exemples de ce que nous avons pu défendre ou obtenir.

Pour ces élections, notre détermination et nos convictions demeurent intactes ! Concernant le Comité Technique Inter-Régional par exemple, nous vous proposons une liste de vingt candidats et candidates représentatifs de toutes les structures et de tous corps, qui ont décidé de s'engager à porter une parole collective, dans l'intérêt de toutes et tous.

Mathieu Moreau

### > NOUS CONTACTER :

SRCENTRE.BOURGOGNE.

SNPESPJJFSU@GMAIL.COM

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018\*

Je choisis mes élu-es  
**JE VOTE FSU**

**U**  
F.S.U. ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

\* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur

## FACE À LA DIR, UNE DÉTERMINATION SANS FAILLE !

Il y a quatre ans, vous nous avez fait confiance en votant majoritairement pour le SNPES-PJJ/FSU à tous les niveaux, à Paris, en Grand Centre comme dans les départements. Nos sections territoriales comme notre Secrétariat Régional ont :

> siégé régulièrement dans toutes les instances (CAP, Comité Technique Territorial ou Régional, CCP,...) pour défendre les agents et des moyens pour l'action éducative.

> Accompagné des dizaines d'agents auprès de l'administration (recours CREP, menaces disciplinaires, renouvellement des contrats,...) en DT, DIR ou à la DPJJ.

> Dénoncé les atteintes aux droits des jeunes (CEF de Dreux,...)

> défendu le maintien du parc de VA contre la volonté de le réduire de 10%.

> soutenu les revendications statutaires (Collectifs RUE, pétition des AA, temps FIR des Psychologues...)

> locaux : nous avons visité régulièrement les unités, alerté face à aux problèmes de sécurité pour les jeunes et les agents (CEF de la Chapelle, UEHC d'Auxerre,...) et obtenu des engagements de travaux.

> Rendu compte de nos actions (comptes-rendus d'audiences, mails, journal Osons l'éducatif envoyé à tous, site internet régional).

## FRANCHE-COMTÉ

**CHOISIR DES ÉLU-ES DU SNPES-PJJ/FSU, C'EST CHOISIR UNE ORGANISATION SYNDICALE PRÉSENTE SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES.**

**C'EST DÉSIGNER DES MILITANTS ET DES MILITANTES À L'ÉCOUTE, QUI AGISSENT AU PLUS PRÈS DES AGENTS.**

**C'EST TRANSFORMER LES PRÉOCCUPATIONS INDIVIDUELLES EN MOBILISATIONS COLLECTIVES BÉNÉFIQUES POUR TOUTES ET TOUS !**

> interpellation sur la question des moyens matériels et humains, fortement remis en cause lors du changement d'inter-région et pourtant validés par l'administration centrale.

> défense des locaux de proximité, maintien à Dole d'une permanence propre à la PJJ grâce à une forte mobilisation des personnels accompagnée par le SNPES-PJJ/FSU.

> opposition ferme au projet de centre fermé sur le territoire, imposé contre l'avis des personnels et largement éloigné des besoins exprimés en matière d'hébergement.

à l'UEMO de Chalon sur Saône : Rencontre avec les élus locaux, interviews dans les médias. Notre mobilisation n'a pas permis le remplacement dans l'immédiat des postes, mais l'administration a embauché deux contractuels. Un an plus tard, le poste de Dijon a été finalement pourvu par un titulaire.

> bataille pour un dialogue social de qualité et respectueux des organisations syndicales, après une interruption de notre participation au CTT, rendu impossible faute d'écoute en DT. Le dialogue est aujourd'hui rétabli.

## TOURAIN-BERRY

> opposition au souhait affiché par la précédente DT de la création d'une unité hybride (mission HD + mission insertion) rattachée à l'EPE de Bourges, et ce à moyens constants, pour que l'EPE ne reste pas une unité orpheline.

> demande de création d'une véritable UEAI sur une partie du territoire qui compte 2 UEMO et un EPE (Le Berry est la seule interdépartementalité de la DIR GC sans service d'insertion)

> bataille depuis plusieurs années pour le respect de la pluridisciplinarité surtout dans

## CÔTE-D'OR SAÔNE ET LOIRE

> intervention pour soutenir de nombreux services en particulier le CEF de Chatillon qui, de manière récurrente, connaît des difficultés de fonctionnement. Interpellation de l'administration pour qu'elle fasse respecter le droit des agents.

> section fortement mobilisée en 2017 lors de l'annonce du non remplacement de deux postes à l'occasion de deux départs en retraite, l'un à l'UEMO de Dijon l'autre



les UEMO (postes d'ASS enfin à 100%, postes de psychologues, victoire : quotité de travail UEMO Bourges de 50 à 100%, lutte en cours UEMO Châteauroux quotité à 70%)

## YONNE-NIÈVRE

> interpellation de la DT et des directions de services concernant la médecine de prévention, la charte des temps de travail, les travaux récurrents tant à l'UEHDR qu'à l'UEHC, des questions concernant le budget ou les moyens en personnel ...

> action en DIR concernant la situation de l'ensemble des cadres du territoire.

> négociations permettant la mise en place d'un protocole de travail avec les famille et\ ou jeunes radicalisés ou revenant de zones de guerre.

> participation à la C.A.P nationale des A.S.S.

## EURE ET LOIR LOIRET

> défense des personnels de l'UEMO de Dreux confrontés à des conditions de travail dégradées liées à la vétusté des locaux, intervention du CHSCT et obtention d'une enveloppe budgétaire dédiée.

> diffusion des Chroniques du milieu ouvert spécial Loiret, suite à une journée de mobilisation.

> présence renforcée au cours des dernières années auprès des agents du CEF de la Chapelle St Mesmin, notamment auprès des stagiaires sur leurs condition de travail.

> intervention régulières en soutien de collègues, de manière individuelle ou collective, à la demande des agents et/ou des équipes.

## LA N.B.I POUR TOUTES ET TOUS !

Nous menons le combat pour l'allocation de la NBI pour toutes et tous avec force depuis 3 ans dans notre région. Nous avons :

> informé les agents (fiche technique avec courrier type, annexe pour les stagiaires pré-affectés en UEHC, annexe pour les UEMO)

> accompagné les collègues dans la rédaction de leur demande ( plus d'une centaine à ce jour), aidé ceux qui le souhaitaient à ester devant le Tribunal Administratif.

> gagné les premiers recours forçant la DPJJ à reconnaître la NBI pour les éducateurs et AT des UEHC.

> gagné le principe de l'allocation de la NBI pour les pré-affectés en UEHC.

Nous poursuivons la lutte pour que tous les agents l'obtiennent car nous contribuons tous à la prise en charge des jeunes, quelque-soit notre corps, en UEHC mais aussi en UEMO, UEAJ, UEHDR ou UEHD,... ( info : page spéciale sur notre site).

## RURALITÉ : DES SERVICES PJJ DE PROXIMITÉ !

Nous nous battons depuis des années pour le maintien d'un service public de proximité contre les logiques purement comptables des Gouvernements successifs et une DPJJ bien loin des réalités. Nous l'avons fait dans l'unité syndicale à chaque fois que c'était possible.

Lors de la mandature des quatre dernières années, nous avons défendu le maintien des petits services comme l'UEMO de Saint-Dizier. Notre combat n'a pas permis de sauver l'unité mais a permis de préserver une intervention

pérenne sur le territoire en question avec des locaux dédiés.

Antérieurement, notre mobilisation aux côtés des agents et en direction des média et des élus a permis de maintenir l'UEMO du Creusot.

Là, comme dans d'autres services, nous avons défendu les emplois et des postes à temps plein pour les AA, les psychologues et les ASS.

CONDITIONS DE TRAVAIL



QUI PEUT CROIRE QU'UN DEMI-POSTE  
PEUT FAIRE LE JOB D'UN TEMPS PLEIN ?

Et vous pensiez  
qu'on allait réagir  
à moitié ?

Découvrez ce que fait la FSU  
pour défendre les conditions  
de travail des fonctionnaires

En voir + sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## > 4 VOTES ... POUR 4 INSTANCES À LA P.J.J :

1

> Le Comité Technique Ministériel (CTM). Il aborde toutes les questions liées à la mise en oeuvre des politiques nationales relatives aux orientations du ministère, aux recrutements en personnels, au budget, à la structuration des directions et des services, aux conditions de travail, aux normes, aux statuts et à la formation de tous les personnels.

2

> Le Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) C'est un scrutin présenté sous le signe de la FSU, déposé par département, qui permet la désignation de représentants dans les CHSCT départementaux. Ceux-ci ont pour mission de contribuer à la santé physique, psychologique et à la sécurité des personnels, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail, de veiller à l'observation des prescriptions sur l'hygiène et la sécurité par des visites sur site.

3

> La Commission Administrative Paritaire (CAP) Elles traitent de toutes les questions liées à la mobilité, à l'avancement, aux recours en évaluation et à la discipline des agents du corps correspondant. C'est un scrutin sur liste nominative, les résultats détermineront le nombre de délégués de chaque organisation dans les différents grades du corps. Les agents contractuels désignent leur représentants à La Commission Consultative Paritaire (CCP)

4

> Le Comité Technique Interrégional (CTIR) Il aborde toutes les questions liées à la déclinaison des orientations nationales, sur l'utilisation du budget et du plafond d'emploi impartis aux régions, sur les restructurations de services, sur les conditions de travail, sur les normes appliquées localement et sur la formation des personnels. C'est un scrutin sur liste dont le dépouillement par territoire détermine aussi le nombre de sièges par organisation dans chaque Comité Technique Territorial.

## NOS ENGAGEMENTS :

> lutter contre la fracture sociale et géographique: développement des moyens humains et matériels pour maintenir et développer l'action éducative au plus près des jeunes dans nos départements ruraux.

> développer et soutenir l'insertion à la PJJ: maintien des UEAJ existantes et création de nouvelles unités sur les territoires découverts (Berry, Eure et Loir,...)

> promouvoir un dispositif de placement diversifié ambitieux, réflexion sur le modèle UEHC dans l'objectif de diversifier les modalités d'admission et d'accompagnement.

> améliorer le statut des agents: passage en B des AA, vrai statut pour les RUE, A type pour la filière socio-éducative, maintien de la spécificité du statut des psychologues PJJ, concours régulier de recrutement PT, ASS...

> défense des droits des contractuels: information sur les droits, développement du droit à la formation, accès aux concours, revalorisation salariale,...

> respect des normes de prise en charge et amélioration des conditions de travail des agents

> programme immobilier ambitieux de rénovation du bâti, voir construction de nouveaux bâtiments

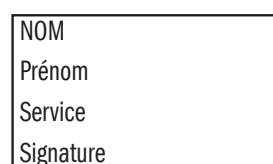
## > POUR CHAQUE SCRUTIN : VOUS POUVEZ VOTER PAR CORRESPONDANCE



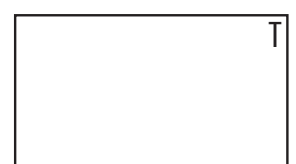
Bulletin de vote sans rature



enveloppe 1 sans inscription



enveloppe 2 à cacheter



enveloppe 3 à poster